

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-168

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

89-2022-07-06-00003 - Décision du 27 juin 2022 portant délégation de signature à M. Stéphane DRAME, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DFSPiP de l'Yonne (1 page)

Page 3

89-2022-07-06-00003

Décision du 27 juin 2022 portant délégation de signature à M. Stéphane DRAME, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DFSPIP de l'Yonne

DECISION DU 27 juin 2022

portant délégation de signature à

**M. Stéphane DRAME Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
Adjoint au DFSP/IP de l'Yonne**

Le Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Yonne

- Vu le code de procédure pénale, notamment en son article D588, dans sa rédaction résultant du décret n° 2010-884 du 27 juillet 2010,
- Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
- Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 27/03/2022 portant nomination de M. Fabien RECHOU à compter du 01/04/2022 en qualité de DFSP/IP de l'Yonne,
- Vu l'arrêté ministériel portant nomination de M. Stéphane DRAME en qualité de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au DFSP/IP de l'Yonne et affectant l'intéressé au SPIP de l'Yonne

décide de donner délégation permanente de signature à M. Stéphane DRAME

sur le ressort de l'antenne Joux la ville, d'Auxerre et sur l'antenne de Sens, en cas d'absence ou empêchement du responsable de l'antenne et/ou du directeur fonctionnel.

pour les décisions suivantes :

- Élaborer les avis du représentant de l'administration pénitentiaire conformément aux dispositions des articles 712-6, 712-7 et D 49-29 du code de procédure pénale, et développer oralement ces avis lors des audiences, conformément aux dispositions de l'article D 49-17 du code de procédure pénale
- Effectuer les modifications horaires des aménagements de peine sous écrou et des permissions de sortir, conformément aux dispositions de l'article 712-8, D 146-4, D 49-21-1 du code de procédure pénale

Fait à Auxerre le 27/06/2022
Le Directeur Fonctionnel
du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de
l'Yonne

Reçu notification le 06/07/22
à Stéphane DRAME
Stéphane DRAMÉ
Adjoint au Directeur fonctionnel
du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation de l'Yonne

SPIP de l'Yonne
30 bd Vaulabelle
89000 AUXERRE



Fabien RECHOU
Directeur Fonctionnel
du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation de l'Yonne